



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2020-067

PUBLIÉ LE 27 FÉVRIER 2020

Sommaire

Assistance publique – Hôpitaux de Paris

75-2020-02-27-001 - Arrêté de délégation de signature de Madame Christine WELTY, directrice du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Sorbonne Université regroupant les hôpitaux Pitié-Salpêtrière, Charles-Foix, Saint-Antoine, Tenon, Armand Trousseau, Rothschild et La Roche-Guyon (9 pages)

Page 3

GHU Paris psychiatrie & neurosciences

75-2020-01-06-027 - Délégation n° 2020-006 DELEGATION DE SIGNATURE DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA FORMATION (7 pages)

Page 13

Assistance publique – Hôpitaux de Paris

75-2020-02-27-001

Arrêté de délégation de signature de Madame Christine WELTY, directrice du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Sorbonne Université regroupant les hôpitaux Pitié-Salpêtrière, Charles-Foix, Saint-Antoine, Tenon, Armand Trousseau, Rothschild et La Roche-Guyon

**Arrêté de délégation de signature
pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique**

La directrice par intérim du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Sorbonne Université
regroupant les hôpitaux Pitié-Salpêtrière, Charles-Foix, Saint-Antoine, Tenon,
Armand-Trousseau, Rothschild et La Roche-Guyon,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, D. 6143-33 à D. 6143-35, R. 6147-5 et R. 6147-10,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directorial n° 2019-030 du 3 juillet 2019 modifiant l'organisation interne de l'AP-HP,

Vu l'arrêté directorial n° 2013318-0006 du 14 novembre 2013 modifié fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun,

Vu l'arrêté directorial n° 75-2019-07-17-015 du 17 juillet 2017 modifiant l'arrêté directorial n° 2013318-006 du 14 novembre 2013 fixant les matières déléguées par le Directeur général de l'AP-HP aux directeurs des groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

Délégation générale de signature est donnée à :

- Marie-Anne RUDER, directrice adjointe par intérim à la directrice par intérim du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Sorbonne Université,
- Renaud PELLÉ, secrétaire général par intérim, du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Sorbonne Université,

à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion des hôpitaux regroupés dans le groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Sorbonne Université, dans le champ d'attribution de Christine WELTY déterminé par l'arrêté directorial n° 2013318-0006 modifié du 17 juillet 2019 susvisé.

ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée à :

- **Mme Geneviève CLOUARD**, directrice adjointe chargée des achats, logistique et développement durable, à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (Direction des achats, logistique et développement durable) et uniquement pour les matières de l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C) ;

- **Mme Marie-Pierre FEREC**, directrice adjointe chargée des ressources humaines et attractivité, à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (Direction des ressources humaines et attractivité) et uniquement pour les matières de l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe A, B et G) ;

- **Mme Aude GOLDSZTEJN**, directrice adjointe, chargée de la qualité, gestion des risques et expérience patients, à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (Direction de la qualité, gestion des risque et expérience patients) et uniquement pour les matières de l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe F, H, I) ;

- **M. Jérôme HUBIN**, directeur adjoint chargé des ressources financières, à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (Direction des ressources financières) et uniquement pour les matières de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C et G) ;

- **Mme Mathilde LEFÈVRE**, directrice adjointe chargée de la recherche et de l'innovation à l'effet de signer tous les actes correspondant à ses fonctions (Direction de la recherche et innovation) et uniquement pour les matières de l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe G : points 4, 5 et 6).

- **M. Patrick LHERMITE**, ingénieur général chargé de la direction des investissements et services numériques, à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (Direction des investissements et services numériques) et uniquement pour les matières de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C, E, F points : 1, 2, 4 et 5, paragraphe H : point 4) ;

- **Mme Fabienne MARION**, coordonnatrice générale des soins, à l'effet de signer tous les contrats de mise à disposition d'intérimaires passés avec des sociétés d'intérim et toutes les conventions de stage et propositions d'affectations des étudiants en soins paramédicaux, et tous actes correspondant à ses fonctions (coordonnatrice générale des soins) et uniquement pour les matières de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe K) ;

- **M. Aurélien MOLLARD**, directeur adjoint chargé des affaires et ressources humaines médicales, coopération, à l'effet de signer tous les actes correspondant à ses fonctions (Direction des affaires et ressources médicales, coopération) et uniquement pour les matières de l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe A et G).

- **Mme Agnès PETIT**, ingénieur en chef chargée des projets et de la transformation, à l'effet de signer tous les actes correspondant à ses fonctions (Direction des projets et de la transformation) et uniquement pour les matières de l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions.

ARTICLE 3 :

Délégation générale de signature est donnée à :

- **Mme Hélène FAUSSER**, directrice du site Charles-Foix,
à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 susvisé ;

- **Mme Marie-Pierre FEREC**, directrice du site Tenon,
à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 susvisé ;

- **M. Jérôme HUBIN**, directeur du site Saint-Antoine,
à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 susvisé ;

- **M. Renaud PELLÉ**, directeur des sites Rothschild, Trousseau et La Roche-Guyon,
à l'effet de signer, pour ces sites et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 susvisé ;

- **Mme Marie-Anne RUDER**, directrice du site Pitié-Salpêtrière,
à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 susvisé ;

Les délégations prévues par le présent article sont mises en œuvre par leurs bénéficiaires dans le cadre de la politique de gestion interne du groupe hospitalier définie par la directrice préfiguratrice du groupe hospitalier, et selon les instructions qui en résultent.

ARTICLE 4 :

Direction des achats, logistique et développement durable

En cas d'empêchement de **Mme Geneviève CLOUARD**, directrice adjointe chargée des achats, du développement durable et de la logistique, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Anne-Emmanuelle THOMAS et M. Lyonel VERLEY**, directeurs adjoints et adjoints à la directrice des achats, du développement durable et de la logistique sur tous les points du paragraphe C ;
- **Mme Annie CHARRIER**, attachée d'administration hospitalière principale, **Mme Sylviane MORENO MARTINEZ**, attachée d'administration hospitalière, **Mme Sophie PINARD**, adjointe des cadres hospitaliers, **M. Jean-Paul COUBARD**, ingénieur en chef, **Mme Lydie MAUDIEU et M. Christophe STEPHANO**, ingénieurs, **M. Fabien BELHOMME, M. Fabrice BENIN, M. Marc BIGOT, Mme Céline CHEVALIER, M. Emmanuel CLAUDIN, M. Alexandre GOEDERT, Mme Nazéha KROZIZ, M. Pascal PAIMPARAY, et Mme Valérie POIRIER-BURTIN**, techniciens supérieurs hospitaliers, **M. David BORGAT, M. Daniel HAYOT, M. Yann LAZARDEUX et M. Philippe VERDIER**, techniciens hospitaliers, **Mme Véronique HOANG et M. Julien ROUSSEL**, adjoints administratifs (paragraphe C, en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 1) ;

- **Mme Sylviane MORENO-MARTINEZ**, attachée d'administration hospitalière, **Mme Sophie PINARD**, adjointe des cadres hospitaliers (paragraphe C, en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 2, interligne 3) ;
 - **Mme Bénédicte MARIN**, attachée d'administration hospitalière, **M. Serge FLASQUE**, ingénieur en chef (paragraphe C, en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 4) ;
- à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Geneviève CLOUARD et ceci uniquement pour les matières de l'arrêté directeur n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C).

Direction des ressources humaines et attractivité

En cas d'empêchement de **Mme Marie-Pierre FEREC**, directrice adjointe chargée des ressources humaines et attractivité, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Julia SAUTEREY**, chargée de mission, adjoints à la directrice des ressources humaines et attractivité (paragraphe A, B et G) ;
- **M. Bruno BISIAUX**, **Mme Catherine EL KAIM**, **Mme Sylvie FELDEN**, **Mme Solène LAMBERT** et **M. Philippe RENAUD**, attachés d'administration hospitalière (paragraphe A, B et G) ;
- **Mme Bénédicte BALOCHE**, **M. Bruno QUELLEC** et **Mme Emmanuelle SAUX**, adjoints des cadres hospitaliers, (paragraphe A, B et G) ;
- **Mme Naïma BOUKELLAL**, cadre supérieur de santé, pour les matières correspondant à ses fonctions ;
- **Mme Sandrine TANQUEREL**, attachée d'administration hospitalière (paragraphe A, B, G : points 1, 2 et 6 uniquement pour le site Charles Foix) ;
- **Mme Véronique BOULBEN**, attachée d'administration hospitalière (paragraphe A, B, G : points 1, 2 et 6) ;
- **M. Thomas JOULOU** et **M. Thomas GAUTIER**, adjoints des cadres hospitaliers (paragraphe B : points 1 à 22, 26, 27, 31, 32, 36 et 38 et paragraphe G : point 6) ;
- **Mme Nathalie OWENS** et **Mme Sarah BALTAZE**, adjoints des cadres hospitaliers (paragraphe B : point 6) ;
- **Mme Chantal DESHAYES**, adjoint des cadres hospitalier (paragraphe B : points 8, 27 et 28) ;

à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Marie-Pierre FEREC et uniquement pour les matières de l'arrêté directeur n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe A, B et G).

Direction de la qualité, gestion des risques et expérience patients

En cas d'empêchement de **Mme Aude GOLDSZTEJN**, directrice chargée de la qualité – gestion des risques et expérience patients, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Hélène FAUSSER**, directrice adjointe, adjointe à la directrice de la qualité – gestion des risques et expérience patients ;
- **M. Lionel VIGOURT**, chargé de missions ;
- **Mme Valérie DROUVOT** et **Mme Marie-Annick TRICOIRE**, cadres supérieurs de santé ;
- **Mme Anne RAPPAPORT**, ingénieur hospitalier ;
- **Mme Patricia GRATON**, cadre supérieur socio-éducatif ;
- **M. Patrick DELIERRE**, technicien supérieur hospitalier ;

à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Aude GOLDSZTEJN et ceci uniquement pour les matières de l'arrêté directeur n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe F, alinéa 1 et 2, paragraphe H : points 2 et 3, paragraphe I).

Direction des ressources financières

En cas d'empêchement de **M. Jérôme HUBIN**, directeur chargé des ressources financières, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Marie-Liesse LEFRANC** et **M. Pierre MARGAIN**, directeurs adjoints et adjoints au directeur des ressources financières,
à l'effet de signer tous les actes correspondant aux fonctions de M. Jérôme HUBIN, et ceci uniquement pour les matières de l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C et G).

En cas d'empêchement de **M. Pierre MARGAIN** et de **Mme Marie-Liesse LEFRANC**, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Lucie HAMON**, attachée d'administration à la direction des ressources financières,

à l'effet de signer tous les actes correspondant aux fonctions de M. Jérôme HUBIN, et ceci uniquement pour les matières de l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C et G).

Direction des soins

En cas d'empêchement de **Mme Fabienne MARION**, coordonnatrice générale des soins, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **M. Patrick DELAMARE** et **Mme Caroline PICHON**, coordonnateurs généraux des soins,
- **Mme Alexandra ANDRO-MELIN**, **M. Nicolas CABÉRO-FLOREAN** et **Mme Brigitte PLAGÈS** et **Mme Sylvie SAUVAGE**, directeurs des soins,

à l'effet de signer tous les contrats de mise à disposition d'intérimaires passés avec des sociétés d'intérim et toutes les conventions de stage et propositions d'affectations des étudiants en soins paramédicaux et tous les actes liés aux fonctions de Mme Fabienne MARION et ceci uniquement pour les matières (paragraphe K) de l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 susvisé.

Direction des affaires et ressources médicales, coopération

En cas d'empêchement de **M. Aurélien MOLLARD**, directeur adjoint chargé des affaires et ressources humaines médicales, coopération, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Hélène de BONNIÈRES**, directrice adjointe et adjointe au directeur des affaires et ressources humaines médicales, coopération (paragraphe A et G),
- **Mme Delphine DUBARRY**, **M. Pierre PERES** et **Mme Stéphanie THERY**, attachés d'administration hospitalière, pour les matières correspondant à leurs fonctions,
- **Mme Vanessa KATTY** et **Mme Nathalie OROFIAMMA**, adjointes des cadres hospitaliers, pour les matières correspondant à leurs fonctions,

à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Aurélien MOLLARD et ceci uniquement pour les matières (paragraphe A et G) de l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 susvisé.

Direction de la recherche et de l'innovation

En cas d'empêchement de **Mme Mathilde LEFÈVRE**, directrice adjointe chargée de la recherche et de l'innovation, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Tatiana AKAKE**, ingénieur recherche et adjointe à la directrice de la recherche et de l'innovation,

à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Mathilde LEFÈVRE et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (Direction de la recherche et de l'innovation) et uniquement pour les matières (paragraphe G : points 4, 5 et 6) de l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 susvisé.

Direction des investissements et services numériques

En cas d'empêchement de **M. Patrick LHERMITE**, ingénieur général chargé de la direction des investissements et des services numériques, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **M. Pascal SOUBIGOU**, ingénieur général chargé de la direction des investissements, et adjoint au directeur des investissements et des services numériques ;
- **M. Michael AUCOUTURIER**, ingénieur en chef chargé de la direction des travaux et de la maintenance et pour les matières correspondant à leurs fonctions (paragraphe C : en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 1 – dépenses d'exploitation et investissement, en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 4 et en matière d'urbanisme) ;
- **M. Bertrand GUESSANT**, ingénieur en chef, chargé de la direction technique du site Pitié-Salpêtrière et pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe C : en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point - dépenses d'exploitation et travaux)
- **M. Alain ANDRIEUX**, ingénieur en chef, chargé de la direction technique du site Saint-Antoine et pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe C : en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point - dépenses d'exploitation et travaux)
- **Mme Flore CHAUVET**, ingénieur principal, chargée de la direction technique des sites Trousseau et La Roche-Guyon et pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe C : en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point - dépenses d'exploitation et travaux)
- **Mme Corentine CHAUMELY**, ingénieur en chef et conducteur opération senior à la direction des travaux et de la maintenance et pour les matières correspondant à leurs fonctions (paragraphe C : en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 1 – dépenses d'exploitation et investissement, en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 4 et en matière d'urbanisme) ;
- **Mme Eve BOUDON**, ingénieur en chef, adjointe au directeur des équipements, pour les matières correspondant à ses fonctions chef (paragraphe C : en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 1 – dépenses d'exploitation et investissement) ;
- **M. Arnaud VOGT**, ingénieur en chef (paragraphe C : en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 1 – dépenses d'exploitation et investissement) ;
- **Mme Nathalie PICQUET**, chargée de mission, directrice des systèmes d'information, (paragraphe C : en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales et paragraphe E) ;
- **Mme Sylvie CITERNE**, chargée de mission, adjointe à la directrice des systèmes d'information, pour les matières correspondant à ses fonctions, (paragraphe C : en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales et paragraphe E) ;
- **M. Cédric VILQUIN**, ingénieur hospitalier chargé de la sécurité générale, pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe C : en matière de contrats et de conventions, point 2 – en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, points 1, 2, 4 et 7, et paragraphe H, point 4) ;

à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Patrick LHERMITE et ceci uniquement pour les matières (paragraphe C, E, F : points 1, 2, 4 et 5, et H : point 4) de l'arrêté directeur n° 2013318-0006 susvisé.

ARTICLE 5 :

En cas d'empêchement de **Mme Hélène FAUSSER**, directrice du site Charles Foix, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **M. Nicolas CABÉRO-FLOREAN**, directeur des soins,
- **Mme Nathalie BONNET**, attachée d'administration hospitalière,

à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Hélène FAUSSER a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Charles Foix.

En cas d'empêchement de **Mme Marie-Pierre FEREC**, directrice du site Tenon, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Caroline PICHON**, coordonnatrice générale soins,
- **M. Sabri LOKMANE**, technicien supérieur hospitalier,

à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Marie-Pierre FEREC a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Tenon.

En cas d'empêchement de **M. Jérôme HUBIN**, directeur du site Saint-Antoine, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Alexandra ANDRO-MELIN**, directrice des soins,
- **Mme Nadège LAISMAN**, attachée d'administration hospitalière,

à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels M. Jérôme HUBIN a reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Saint-Antoine.

En cas d'empêchement de **M. Renaud PELLÉ**, directeur des sites Rothschild, Trousseau et La Roche-Guyon, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Geneviève CLOUARD**, directrice adjointe,
- **Mme Brigitte PLAGÈS**, directrice des soins,
- **M. Yves DUQUENNE**, attaché d'administration hospitalière,

à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels M. Renaud PELLÉ, a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Rothschild.

- **Mme Geneviève CLOUARD**, directrice adjointe,
- **Madame Brigitte PLAGÈS**, directrice des soins,
- **M. Yves DUQUENNE**, attaché d'administration hospitalière,

à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels M. Renaud PELLÉ a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Trousseau.

- **Mme Sandy THÉRON**, cadre socio-éducatif,

à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels M. Renaud PELLÉ a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site La Roche-Guyon.

En cas d'empêchement de Mme **Marie-Anne RUDER**, Directrice du site Pitié-Salpêtrière, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Hélène de BONNIÈRES** et **M. Aurélien MOLLARD**, directeurs adjoints,

à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Marie-Anne RUDER a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Pitié-Salpêtrière.

ARTICLE 6 :

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution de la directrice par intérim du groupe hospitalo-universitaire déterminé par l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé (donnant délégation permanente de signature aux directeurs des groupes hospitaliers, de pôles d'intérêt commun et à la directrice du siège), pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative, à :

- l'ensemble des bénéficiaires d'une délégation de signature visés aux articles 2 à 5 du présent arrêté ;

Site Charles-Foix

Mme Muriel BROSSARD-LAHMY et M. Yann LHOMME, directeurs adjoints au Siège ;
Mme Françoise ERTEL et Mme Véronique MAXENCE, directrices d'IFSI ;
Nicolas CABÉRO-FLOREAN, directeur des soins, Mme Nathalie BONNET et Mme Sandrine TANQUEREL, attachées d'administration hospitalière.

Site Pitié-Salpêtrière

Mme Sylvie SAUVAGE, directrice des soins, Mme Jocelyne JOUCHTER, ingénieur, Mme Nathalie CASPERS, Mme Catherine EL KAIM, Mme Lucie HAMON et M. Pierre PERES, attachés d'administration hospitalière, Mme Valérie GAROBY, cadre supérieur de santé.

Sites Charles-Foix et Pitié-Salpêtrière

M. Didier FRANDJI, directeurs adjoints au Siège ;

Mme Hélène de BONNIÈRES, Mme Mathilde LEFÈVRE, Mme Marie-Liesse LEFRANC, M. Pierre MARGAIN et M. Lyonel VERLEY, directeurs adjoints, Mme Agnès PETIT, ingénieur en chef.

Site La Roche-Guyon

Mme Sandy THERON, cadre socio-éducatif, M. Etienne GUILLUY, cadre supérieur de santé, Mme Agnès MAIRE, cadre de santé, M. Alexis GERMONPREZ, technicien supérieur hospitalier.

Sites Rothschild - Trousseau

Mme Annie CHARRIER, Mme Solène LAMBERT, Mme Cécile MARCHAL et M. Philippe RENAUD, attachés d'administration hospitalière, M. Franck DAO, adjoint des cadres hospitaliers, Mme Sophia SEBILLE, cadre de santé, Mme Véronique CUVELIER-FLORIAT, ingénieur en organisation, M. Pascal PORET, technicien supérieur hospitalier.

Site Saint-Antoine

Mme Mélody MARTIN, directrice adjointe au Siège ;

Mme Ellen HERVE, directrice des soins au Siège ;

Mme Yannice ROME et Mme Christelle VIEMONT, attachées d'administration hospitalière au Siège ;

Mme Alexandra ANDRO-MELIN, directrice des soins, M. Bruno BISIAUX et Mme Nadège LAISMAN, attachés d'administration hospitalière, M. Franck FANTIN, ingénieur en organisation, Mme Sophie FERNANDES, cadre de santé.

Site Tenon

M. Christian DENISE et M. Daniel FILSTEIN, attachés d'administration hospitalière, M. André GUISTI, ingénieur principal, Mme Fanny LASSERRE et Mme Sophie SEGARD, ingénieurs biomédicaux, M. Michel JUAN, ingénieur, M. Sabri LOKMANE, technicien supérieur hospitalier, Mme Martine MECHICHE, cadre de santé.

Sites La Roche-Guyon, Rothschild, Saint-Antoine, Tenon et Trousseau

Mme Julie GRÜNDLINGER, directrice adjointe au Siège ;

Mme Gaïa GANS, directrice adjointe GHU AP-HP.Paris Saclay, M. Stéphane LAFFON, directeur adjoint GHU AP-HP.Nord - Université de Paris ;

Mme Anne-Emmanuelle THOMAS, directrice adjointe, M. Patrick DELAMARE et Mme Caroline PICHON, coordonnateurs généraux des soins, Mme Brigitte PLAGÈS, directrice des soins, M. Alain LE HEN, ingénieur général, M. Arnaud VOGT, ingénieur en chef.

Tous les sites du groupe hospitalo-universitaires AP-HP.Sorbonne Université

Mme Geneviève CLOUARD, Mme Marie-Pierre FEREC, Mme Aude GOLDSZTEJN, M. Jérôme HUBIN et M. Aurélien MOLLARD, M. Renaud PELLÉ et Mme Marie-Anne RUDER, directeurs adjoints, Mme Fabienne MARION, coordinatrice générale des soins.

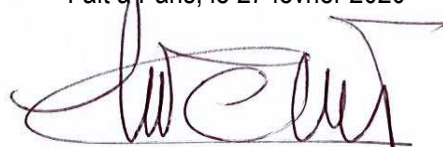
ARTICLE 7 :

L'arrêté de délégation de signature n° 75-2020-01-24-005 du 24 janvier 2020 est abrogé.

ARTICLE 8 :

La directrice par intérim du groupe hospitalo-universitaire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la région d'Île-de-France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 27 février 2020



Christine WELTY

Directrice par intérim
du Groupe hospitalo-universitaire
AP-HP.Sorbonne Université

GHU Paris psychiatrie & neurosciences

75-2020-01-06-027

Délégation n° 2020-006

**DELEGATION DE SIGNATURE
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET
DE LA FORMATION**

Délégation n° 2020-006

**DELEGATION DE SIGNATURE
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET
DE LA FORMATION**

Le Directeur,

- Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35 ;
- Vu l'arrêté du 17 avril 2018 modifiant l'arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux ;
- Vu l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion nommant Monsieur Jean-Luc CHASSANIOL, Directeur du Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences, à compter du 3 avril 2019, notifié le 13 juin 2019 ;
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion nommant Madame Noémie SCHOEBEL au Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences, à compter du 1^{er} janvier 2019 ;
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion nommant Monsieur Antoine BURNIER au Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences, à compter du 1^{er} janvier 2019 ;
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion, en date du 20 décembre 2019, nommant Monsieur Habib BEKHTI au Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences, à compter du 1^{er} janvier 2020 ;
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion nommant Madame Christine ROBIN au Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences, à compter du 1^{er} janvier 2019 ;
- Considérant l'organigramme de la Direction du GHU Paris psychiatrie & neurosciences ;

DECIDE

➤ Première partie

Dispositions relatives à la Direction des Ressources Humaines

Article 1

Délégation est donnée à **Madame Noémie SCHOEBEL, Directrice des Ressources Humaines et de la Formation**, à l'effet de signer au nom du Directeur :

- toutes correspondances liées à l'activité de sa direction,
- tous contrats et conventions, hors marchés publics, liés à l'activité de sa direction,
- toutes notes relatives à l'organisation, à l'animation de sa direction et à l'encadrement des équipes placées sous sa responsabilité,
- tous documents, actes, décisions, attestations, imprimés ou certificats se rapportant à :
 - o la gestion des mouvements (entrées et sorties),
 - o la gestion des carrières,
 - o la paie et les déclarations auprès des organismes sociaux,
 - o les concours,
 - o les instances,
 - o les procédures disciplinaires,
 - o les contentieux,
 - o la gestion de l'absentéisme,
 - o la gestion des grèves et des droits syndicaux,
 - o l'engagement des dépenses gérées par la Direction des Ressources Humaines (dont intérim, frais médicaux, congés bonifiés).

Article 2

Délégation, en cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame Noémie SCHOEBEL, est donnée à **Monsieur Antoine BURNIER, Directeur adjoint des Ressources Humaines**, et à **Monsieur Habib BEKHTI, Directeur adjoint des Ressources Humaines** à l'effet de signer au nom du Directeur, tous les documents mentionnés à l'article 1.

Article 3

Délégation, en cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame Noémie SCHOEBEL, de Monsieur Antoine BURNIER et de Monsieur Habib BEKHTI, à l'effet de signer au nom du Directeur les documents énumérés à l'article 1, est donnée à :

- **Madame Laurence LEGALLOIS-NOVIANT, Attachée d'Administration Hospitalière à la Direction des Ressources Humaines**,
- **Madame Hélène BUHANNIC, Attachée d'Administration Hospitalière à la Direction des Ressources Humaines**.

Article 4

Délégation est donnée à **Madame Laurie DOREAU**, à **Madame Elodie FAVRE**, à **Monsieur Gaëtan LOUCHET**, à **Madame Charlotte MANOUX** et à **Madame Véronique SIRAMY**, **Adjoints des cadres hospitaliers à la Direction des Ressources Humaines**, à l'effet de signer au nom du Directeur les documents suivants :

- les courriers de convocation aux visites médicales,
- les attestations et certificats de travail,
- les réponses négatives aux demandes d'emploi,
- toutes correspondances relatives à l'organisation et à la gestion administrative des concours,
- les états des services, certificats de présence et attestations de salaire et de travail,
- les lettres de rappel, dont celles relatives à l'envoi de justificatifs,
- les courriers de transmission des dossiers au comité médical et à la commission de réforme,
- les dossiers de validation de service,
- les courriers relatifs aux retraites à destination des agents et des organismes de retraite,
- les demandes d'attestation mensuelle d'actualisation,
- les ordres de mission et/ou toutes correspondances liées aux ordres de mission sans frais,
- les attestations destinées à Pôle Emploi,
- les conventions de stage,
- les fiches navettes.

➤ Deuxième partie Direction de la Formation

Article 5

Délégation est donnée à **Madame Noémie SCHOEBEL**, **Directrice des Ressources Humaines et de la Formation** et à **Monsieur Habib BEKHTI**, **Directeur adjoint des Ressources Humaines**, afin de signer au nom du Directeur les documents suivants se rapportant à l'activité de la Formation, comprenant le service de formation continue, l'organisme de formation Sainte-Anne Formation et les Instituts de formation paramédicaux :

- toute correspondance interne et externe liée à l'activité de la Formation et des Ecoles, dont les courriers externes destinés aux administrations de tutelle,
- toutes décisions, attestations, imprimés ou certificats établis à partir d'informations de la compétence de ces services,
- toutes notes relatives à l'organisation, à l'animation de sa direction et à l'encadrement des équipes placées sous sa responsabilité,
- tous contrats et conventions, autres que marchés publics, liés à l'activité de la Formation,
- toutes pièces contractuelles de ou valant marché public (marché ou accord-cadre) liées à la Formation, et relevant de l'article R.2122-8 (achats d'une valeur inférieure à 25.000€ Hors Taxes) ou de l'article R.2122-3 (achats pour lesquels la mise en concurrence est inutile ou impossible) du Code de la Commande Publique,
- tous bons de commandes dans le cadre de marchés publics signés et liés à la Formation,
- toutes attestations de service fait liées à la Formation,

- les factures et bons à tirer concernant les annonces publicitaires, le catalogue de formation, mailing électronique et l'hébergement du site catalogue numérisé.

Article 6

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame Noémie SCHOEBEL et de Monsieur Habib BEKHTI, délégation est donnée à **Monsieur Antoine BURNIER, Directeur adjoint des Ressources Humaines**, à l'effet de signer au nom du Directeur d'Etablissement tous les documents énumérés à l'article 5 de la présente délégation.

Article 7

Instituts de Formation paramédicaux

Institut de Formation des Cadres de Santé (IFCS)

Institut de Formation en Soins Infirmiers-Institut de Formation d'Aides-Soignants (IFSI-IFAS) Virginie Olivier du site Sainte-Anne

Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) du site du Perray

Délégation est donnée à **Madame Christine ROBIN, Directrice des soins, Directrice des Instituts de formation paramédicaux**, à l'effet de signer au nom du Directeur, tous documents se rapportant aux Instituts de formation paramédicaux, comprenant l'IFCS et l'IFSI-IFAS Virginie Olivier du site Sainte-Anne et l'IFSI du Site du Perray :

- toute correspondance interne et externe liée aux Instituts, dont les courriers externes destinés aux administrations de tutelle,
- toutes décisions, attestations, imprimés ou certificats établis à partir d'informations de la compétence des Instituts,
- toutes notes relatives à l'organisation, à l'animation des Instituts et l'encadrement des équipes placées sous sa responsabilité.
- tous contrats et conventions, autres que marchés publics, liés à l'activité des Instituts de formation paramédicaux :
 - o les conventions de stage des étudiants cadres de santé, des étudiants en soins infirmiers et élèves aides-soignants,
 - o les conventions de formation relatives aux sessions de formation organisées en interne,
 - o les conventions de formation des étudiants cadres de santé, des étudiants infirmiers et des élèves aides-soignants,
- les conventions, documents administratifs, pédagogiques et financiers relatifs à la mise en œuvre du programme ERASMUS,
- les ordres de mission établis dans le cadre des missions de formation,
- tous bons de commandes dans le cadre de marchés publics signés et liés à l'activité des Instituts de formation paramédicaux,
- toutes attestations de service fait pour les prestations liées à l'activité des instituts de formation paramédicaux,
- les validations des règlements des intervenants extérieurs.

Article 8 **IFSI-IFAS Virginie Olivier du site Sainte-Anne**

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame Christine ROBIN, délégation est donnée à **Madame Sylvie DUVAL, Cadre Supérieure de Santé, adjointe à la Directrice des Instituts de Formation Paramédicaux**, à l'effet de signer au nom du Directeur, les documents suivants se rapportant à l'activité de l'IFSI-IFAS Virginie Olivier :

- tous courriers, actes, décisions et documents relevant des affaires courantes liées à l'IFSI et l'IFAS, à l'exception des courriers externes destinés aux administrations de tutelle,
- toute convention de stage des étudiants en soins infirmiers et élèves aides-soignants,
- les validations des règlements des intervenants extérieurs.

Article 9 **IFSI du site du Perray**

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame Christine ROBIN, délégation est donnée à **Madame Sylvaine VANIER, Cadre de Santé, adjointe à la directrice des Instituts de Formation Paramédicaux**, à l'effet de signer au nom du Directeur, les documents suivants se rapportant à l'activité de l'IFSI du Perray :

- tous courriers, actes, décisions et documents relevant des affaires courantes liées à l'IFSI, à l'exception des courriers externes destinés aux administrations de tutelle,
- toute convention de stage des étudiants en soins infirmiers,
- les validations des règlements des intervenants extérieurs.

Article 10 **Service de la Formation Continue et organisme de formation Sainte-Anne Formation**

Délégation est donnée à **Madame Laurence BOCCARA, Cadre Supérieure de Santé, Coordinatrice de la formation continue et de Sainte-Anne Formation**, à l'effet de signer au nom du Directeur, les documents suivants pour le service de la formation continue et l'organisme de formation Sainte-Anne-Formation :

- toute correspondance liée à l'activité du service de la formation continue et de l'organisme de formation Sainte-Anne Formation, dont les correspondances liées aux stages non gratifiés,
- tous imprimés, attestations, ou certificats établis à partir d'informations relevant de sa compétence,
- tous contrats et conventions, autres que marchés publics, concernant le service de la formation continue et l'organisme de formation Sainte-Anne Formation, dont les conventions liées aux stages non rémunérés,
- les formulaires de l'Association Nationale pour la Formation permanente du personnel hospitalier-ANFH (demandes de prise en charge, demandes de remboursement établissement et agent),
- états de frais liés à l'activité de la formation continue des personnels médicaux et non médicaux du GHU Paris,
- ordres de mission liés à l'activité de la formation continue des personnels médicaux et non médicaux du GHU Paris,
- ordres de mission des consultants de Sainte-Anne Formation,
- les validations des règlements des intervenants extérieurs de Sainte-Anne Formation,

- tous bons de commandes dans le cadre de marchés publics signés et liés à l'activité du service de la formation continue et de l'organisme Sainte-Anne Formation,
- toutes attestations de service fait liées à l'activité du service de la formation continue et de l'organisme Sainte-Anne Formation.

Article 11

Service de la Formation Continue

Délégation est donnée à **Madame Martine LE MOAL, Attachée d'administration hospitalière, Responsable du service de la Formation Continue**, à l'effet de signer au nom du Directeur :

- toute correspondance liée à l'activité de la formation continue des personnels médicaux et non médicaux du GHU Paris, dont les correspondances liées aux stages non gratifiés,
- tous imprimés, attestations, ou certificats établis à partir d'informations relevant de sa compétence,
- tous contrats et conventions, autres que marchés publics, concernant la formation continue du GHU Paris, dont les conventions liées aux stages non rémunérés,
- les formulaires de l'Association Nationale pour la Formation permanente du personnel hospitalier-ANFH (demandes de prise en charge, demandes de remboursement établissement et agent)
- tous états de frais liés à l'activité de la formation continue des personnels médicaux et non médicaux du GHU Paris,
- tous les ordres de mission liés à l'activité de la formation continue des personnels médicaux et non médicaux du GHU Paris,
- toutes pièces contractuelles de ou valant marché public (marché ou accord-cadre) liées à l'activité de formation continue du GHU Paris et relevant de l'article R.2122-8 (achats d'une valeur inférieure à 25.000€ Hors Taxes) ou de l'article R.2122-3 (achats pour lesquels la mise en concurrence est inutile ou impossible) du Code de la Commande Publique,
- tous bons de commandes dans le cadre de marchés publics signés et liés à la formation continue des personnels médicaux et non médicaux du GHU Paris,
- toutes attestations de service fait liées aux prestations de formation continue des personnels médicaux et non médicaux du GHU Paris.

Article 12

Service de la formation continue

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame Martine LE MOAL, délégation est donnée à **Madame Elodie COTTIN LOUBARESE** et à **Madame Eve NETO, Adjoints des cadres hospitaliers au service de la Formation Continue**, à l'effet de signer au nom du Directeur :

- toute correspondance liée à l'activité courante de la formation continue des personnels médicaux et non médicaux du GHU Paris, dont les correspondances liées aux stages non gratifiés,
- tous imprimés, attestations, certificats, convocations ou rappels aux organismes établis à partir d'informations relevant de sa compétence,
- tous les ordres de missions liés à l'activité de la formation continue.

Article 13

Organisme de formation Sainte-Anne Formation

Délégation est donnée à **Monsieur Jean-Pierre ANDRIEU, Ingénieur, Responsable de l'organisme de formation Sainte-Anne Formation**, à l'effet de signer au nom du Directeur, les documents suivants :

- toute correspondance liée à l'activité de Sainte-Anne Formation,
- tous imprimés, attestations, ou certificats établis à partir d'informations relevant de sa compétence,
- tous contrats et conventions, autres que marchés publics, concernant l'organisme de formation Sainte-Anne Formation.
- les validations des règlements des intervenants extérieurs de Sainte-Anne Formation.

➤ Troisième partie - Dispositions finales

Article 14

La présente délégation sera notifiée pour information au Président du Conseil de Surveillance, à la Présidente de la Commission Médicale d'Etablissement, à la Délégation Départementale de Paris, à la Trésorerie Principale, comptable de l'établissement et aux personnes qu'elle vise expressément.

Article 15

La présente délégation fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 6 janvier 2020

Jean-Luc CHASSANIOL

Directeur